

## **Lettre du collectif « Un Toit Pour Apprendre » envoyée aux candidats pour les élections municipales de Toulouse**

Constatant la situation d'enfants scolarisés dormant à la rue, de nombreuses écoles toulousaines se sont mobilisées et organisées en collectifs (Monge-Reille, Bonnefoy, Marengo, Nougaro, Calas-Dupont, Berthelot, Collectif de soutien aux familles Bécane-Jacquier, Bayard-Matabiau...).

**Aujourd'hui ces collectifs s'unissent aux associations et syndicats signataires de la campagne Un Toit pour Apprendre pour interpeler les candidats aux élections municipales de mars 2020 :**

### **PLUS UN ENFANT A LA RUE, QUI S'ENGAGE ?**

- La loi L345-2 oblige l'État à héberger toute personne et à favoriser les solutions pérennes de logement.

- Préambule de la Constitution de 1946 :

**« La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement. Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs ».**

- Déclaration des droits de l'enfant du 20 novembre 1959 (extrait du principe 4) :

**« L'enfant a droit à une alimentation, à un logement, à des loisirs et à des soins médicaux adéquats. »**

**Nous aimerions connaître vos positionnements en tant que candidat-e aux élections municipales sur nos différentes propositions :**

- Solution de relogement rapide, digne, pérenne et adaptée aux familles de la campagne Un Toit Pour Apprendre, notamment de la réquisition du 36 rue roquelaine.
- Application de la loi de réquisition (et du DALO : négociations avec la Préfecture)
- Pas de logement d'urgence mais du logement pérenne pour les familles ayant fait valoir leur droit au logement.

**TBF / La politique menée à Toulouse a été saluée par les collectifs et est notamment citée dans la dernière étude de « Trajectoires - Bidonvilles s'en sortir » (Abbé Pierre / Dihal).**

A Toulouse Belle et Forte nous pensons qu'il convient de poursuivre avec une volonté forte, l'engagement pris de donner un Toit d'abord, un logement d'abord. Et nous devons en garder les points positifs :

logement en diffus (et non dans un dispositif de regroupement) et intégration des enfants dans les écoles, collèges, lycées, scolarisation.

Les réquisitions ne représentent pas pour nous des solutions acceptables, notamment au regard du respect du droit de propriété. Notre position est de bâtir un réseau de logements (service dédié) qui parce qu'intégré dans un dispositif adapté, pourraient être mobilisés rapidement.

- Création de logements sociaux et très sociaux (PLAI) ouverts aux publics sans-logement ou mal-logés au plus près de chaque établissement scolaire et dans chaque quartier de la ville. Les élus doivent s'opposer à la gentrification de la ville et à l'éloignement des familles dans les quartiers périphériques.

### **TBF / Notre politique est celle d'un soutien au logement social.**

- Soutenir le logement social
  - Poursuivre la construction de logements sociaux
  - Développer la création de logements très sociaux (PLAI) avec des conditions spécifiques d'allègement des cautions.
  - Favoriser l'habitat adapté : pour les seniors, les handicapés, l'habitat participatif et intergénérationnel.
  - Développer les colocations à projets solidaires : permettre à des étudiants de vivre en colocation à un loyer préférentiel en échange d'un service pour favoriser le vivre ensemble avec les habitants.
  - Soutenir la location solidaire et sans risque pour les propriétaires.
- Lutter contre l'habitat indigne
  - Diviser par 2 le nombre de logements vacants.
  - Aider les propriétaires privés à rénover leur patrimoine vacant : mise en place d'un dispositif incitatif sous forme d'un prêt de 10.000 euro/logement remboursable sans intérêt sur 6 ou 9 ans. En échange le propriétaire doit pratiquer un loyer social ou très social en signant une convention avec l'ANAH. Le propriétaire bénéficie d'une déduction fiscale de 70% sur les loyers perçus.
- Créer des services adaptés pour les personnes à la rue ou sans domicile fixe : repas + douche, logement avec chenil, consigne numérique, ouverture de services la nuit et le week-end...
- Soutenir l'inclusion des personnes handicapées dans la vie économique. L'insertion professionnelle est souhaitable, mais il faut savoir proposer des accompagnements adaptés et des modalités différenciées, et notamment :
  - Penser à de nouveaux dispositifs d'accompagnement adaptés au public TH – Travailleurs Handicapés et nouveaux TH afin de faciliter leur inclusion dans un milieu ordinaire.
- Développer l'inclusion par le travail alternatif à la journée – TAPAJ
- Soutenir les clauses sociales d'insertion, en lien avec les acteurs pertinents du territoire, notamment Toulouse Métropole Emploi. Mettre en place une information de proximité de la nouvelle OETH- obligation d'emploi des travailleurs handicapés auprès des entreprises locales permettant à ces dernières de mieux connaître le handicap et donc de le déstigmatiser - ainsi pouvoir mieux l'appréhender et s'adapter pour enfin répondre à l'obligation d'inclusion (pour aller plus loin, limiter le système pervers de l'entreprise adaptée).

- Négociations pour le soutien à la création de CADA et CHRS

**TBF / Nous souhaitons une évolution de notre politique du CCAS**

Rendre mobile le Centre Communal d'Actions Sociales dans une démarche « d'aller vers » les familles et dans les faubourgs. Consolider les coopérations et engager une véritable politique de coordination des acteurs.

**Et nous soutiendrons l'engagement du plan national qui comprend notamment :**

- la mobilisation de logements destinés aux bénéficiaires d'une protection internationale
- des places de centres provisoires d'hébergement permettant d'accompagner temporairement les réfugiés les plus vulnérables vers plus d'autonomie, vers une formation professionnelle et un hébergement pérenne,
- La mise en place de projets d'accompagnement globaux d'accès au logement, à l'emploi, aux droits et à l'apprentissage linguistique,

Nous ne sommes pas favorables à une évolution d'une politique « établissements » dont les résultats sont contestables. Notre préférence va, vous le comprenez, à un accompagnement global.

Néanmoins il est notable qu'à Toulouse nous manquons de structures de type CHRS et le soutien à la création de ce type d'établissements nous semble cohérent.

- Augmentation des logements d'urgence pour les personnes déboutées de leurs droits.

**TBF / à Toulouse Belle & Forte nous soutenons la logique de l'hébergement inconditionnel.** Il convient également de dépasser la banalisation et notre plan est en 3 étapes pour la gestion des campements de migrants :

**Prévention :** Tenir, à l'échelle de la Métropole une cartographie des sites de regroupement. Systématiser les opérations de décompte des personnes à la rue (comme à Bruxelles, Londres ou Madrid).

Afficher un objectif « **zéro bidonville** » en accompagnant tous les entrants au fur et à mesure.

**A l'occasion de l'émergence des campements :** réviser les règles relatives à l'évacuation en fonction et après une étude précise des personnes et intervenir au plus tôt pour le respect du droit au séjour. Appliquer les textes de protection des enfants et de pénalisation des adultes en cas d'exploitation. Mettre en œuvre l'interdiction qu'un enfant dorme dehors ou mendie.

**Démantèlement des sites :** établir un bilan précis des coûts et prévoir en amont les projets d'urbanismes avec les populations locales.

- Mise en place d'un relais au sein du service éducation de la ville pour aider à la prise en charge des familles (veille sociale améliorée avec des moyens d'agir) : accompagner les directions d'écoles et les collectifs de soutien dans leurs recherches de solution d'hébergement pérenne.

**TBF / A Toulouse Belle & Forte nous pensons que la ville peut faire mieux en matière d'accompagnement.**

Il semblerait intéressant, en effet, de s'inspirer de l'efficacité de dispositifs d'accompagnements centralisés, pour éviter les situations qui « pourrissent ».

Il est nécessaire de bâtir un dispositif de type « guichet unique » pour favoriser les relations des différents acteurs et soutenir les collectifs, dispositif qui serait un véritable lien avec les associations présentes sur le terrain, les services municipaux dont le service éducation.

- Suppression de l'Arrêté anti-bivouac

**TBF / Cet arrêté nous permet d'appliquer les textes de protection des enfants.**

A Toulouse Belle et Forte nous pensons que ce dispositif pourra être annulé à partir du moment où nous aurons mis en place le dispositif « zéro bidonville ». Il nous faut le temps de préparer notre dispositif (organisation de maraudes sociales régulières, établir un réseau de logements...)

- Même considération pour les étudiants sans-logis pour que des conditions d'hébergement décentes leur soient proposées.

**TBF / Notre politique est celle d'un soutien à l'accès à un logement.**

- Soutenir le logement social
  - Poursuivre la construction de logements sociaux
  - Développer la création de logements très sociaux (PLAI) avec des conditions spécifiques d'allègement des cautions.
  - Etudier un dispositif pour éviter les cautions aux étudiants.
  - Favoriser l'habitat adapté : l'habitat participatif et intergénérationnel, notamment avec des propositions spécifiques pour les étudiants.
  - Développer les colocations à projets solidaires : permettre à des étudiants de vivre en colocation à un loyer préférentiel en échange d'un service pour favoriser le vivre ensemble avec les habitants.
  - Soutenir la location solidaire et sans risque pour les propriétaires.

## POUR INFORMATION

Dans une lettre ouverte publiée le 1er octobre, vingt-quatre fédérations et associations parmi lesquelles la Fédération des acteurs de la solidarité, Médecins du Monde ou encore l'Union professionnelle du logement accompagné (Unafo) s'adressent aux parlementaires qui débattront, à partir du lundi 7 octobre, de la politique migratoire française.

Les associations signataires tiennent à revenir sur les réalités vécues par les personnes exilées et les associations qui les accompagnent, et notamment sur la dégradation des conditions de l'accueil et de l'accompagnement. Car entre un nombre de places largement insuffisant dans les structures pour demandeurs d'asile – qui ne permet qu'à la moitié d'entre eux d'être hébergés -, la réforme de l'allocation des demandeurs d'asile qui en complique l'accès et la remise en question de l'Aide médicale d'État, le quotidien des personnes migrantes se complexifie toujours plus. Face à de tels constats, les associations invitent les parlementaires à garantir le respect des droits fondamentaux de toutes les personnes « *présentes sur le territoire national* ».

« *Cela suppose des mesures volontaristes de création de places d'hébergement de qualité et de production de logements accessibles sur l'ensemble du territoire afin que personne ne soit contraint de vivre à la rue et que les pouvoirs publics puissent enfin engager, aux côtés des associations, un programme de résorption des campements indignes qui font honte à la République* », soulignent-elles. Les associations posent également la question de la régularisation des personnes et des familles bloquées dans l'hébergement, faute de pouvoir accéder, pour des questions administratives, à un travail et à un logement. C'est une politique d'intégration plus ambitieuse qu'elles réclament, afin de sortir « par le haut d'un débat aujourd'hui mal engagé ».

L'enquête de la Drees sur les établissements et services en direction des adultes et famille en difficulté sociale éclaire sur la situation des personnes sans-domicile accueillies en centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), centres d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada), maisons relais, etc. Les chiffres publiés portent sur le statut, les capacités d'accueil et l'activité des établissements, ainsi que sur les caractéristiques des personnes accueillies : âge, sexe, origine, activité et prestations perçues, motif de l'entrée en hébergement, durée passée dans l'établissement, destination après la sortie, etc.

Les chiffres clés à retenir : fin 2016, 140 400 places d'hébergement étaient proposées aux adultes et familles en difficulté sociale dans 3 000 établissements. 132 200 personnes ont été prises en charges (taux d'occupation de 94 %). Les adultes accueillis sont majoritairement des hommes (59 %), pour l'essentiel seuls et sans enfant (45 % des adultes hébergés). Les mères isolées sont surreprésentées par rapport à leur poids dans l'ensemble de la population (14 % des adultes hébergés). 30 % des personnes hébergées sont des mineurs. 60 % des personnes hébergées sont ressortissantes d'un pays extérieur à l'Union européenne et 32 % sont demandeurs d'asile. Sur les motifs d'hébergement, 11 % des adultes ont été admis principalement parce qu'ils vivaient dans la rue, 7 % parce qu'ils ont perdu leur logement ou occupaient un logement surpeuplé ou insalubre. 9 % des admissions font suite à une sortie de prison (2 %), de service psychiatrique (3 %) ou d'autres institutions (4 %). Les problèmes familiaux représentent 12 % des motifs d'admission et touchent surtout les femmes. En particulier, 17 % des femmes hébergées dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) le sont suite à des violences conjugales, et 5 % suite à une rupture conjugale.

Les résultats complets de l'enquête sont consultables sur le [site open data de la Drees](#).